Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	05-8565-3	**Numéro de version:**	23.00
Date de révision:	19/05/2026	**Annule et remplace la version du :**	09/02/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Adhesive 1099

Numéros d'identification de produit

FJ-9250-6471-1	FS-9100-0586-7	FS-9100-0589-1	FS-9100-0634-5	FS-9100-0699-8
FS-9100-2535-2	UU-0117-5466-8			
7000033731	7000079821	7000033732	7000079824	7000079905
4010017749	4100061254			

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Adhésif en plastique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Acétone	67-64-1	200-662-2	60 - 70

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

Contient 8% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance identifiée comme un perturbateur endocrinien dans la liste établie conformément à l'article 59 (1) de REACH
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° REACH) 01-2119471330-49	60 - 70	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	(N° CAS) 9003-18-3	10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Résine phénolique	Confidentiel	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Acide salicylique	(N° CAS) 69-72-7 (N° CE) 200-712-3 (N° REACH) 01-2119486984-17	1 - 2,5	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361d
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (N° REACH) 01-2119463881-32	< 2	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	(N° CAS) 68411-46-1 (N° CE) 270-128-1	< 1	Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
4-tert-Butylphénol	(N° CAS) 98-54-4 (N° CE) 202-679-0 (N° REACH) 01-2119489419-21	< 1	Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361f Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Perturbateur endocrinien – Environnement 1, EUH430
Talc	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9	< 1	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Phénol	(N° CAS) 108-95-2 (N° CE) 203-632-7	< 0,5	Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301

			Corr. cutanée 1B, H314 Muta. 2, H341 STOT RE 2, H373 Tox. aquatique chronique 2, H411
o-Crésol	(N° CAS) 95-48-7 (N° CE) 202-423-8 (N° REACH) 01-2119449552-37	< 0,3	Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1B, H314 Nota C Tox.aquatique chronique 3, H412
Formaldéhyde	(N° CAS) 50-00-0 (N° CE) 200-001-8 (N° REACH) 01-2119488953-20	< 0,1	Tox. aigüe 2, H330 EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Nota B,D,F

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Formaldéhyde	(N° CAS) 50-00-0 (N° CE) 200-001-8 (N° REACH) 01-2119488953-20	(C >= 25%)EUH071 (C >= 25%) Corr. cutanée 1B, H314 (5% =< C < 25%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 25%) Lésions oculaires 1, H318 (5% =< C < 25%) Irr. des yeux 2, H319 (5% =< C < 25%) STOT SE 3, H335
Phénol	(N° CAS) 108-95-2 (N° CE) 203-632-7	(C >= 3%) Corr. cutanée 1B, H314 (1% =< C < 3%) Irr. de la peau 2, H315 (1% =< C < 3%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Phénol	108-95-2	VLEPs France	VLEP (8 heures) : 7.8 mg/m3 (2 ppm); VLCT (15 minutes) : 15.6 mg/m3 (4 ppm)	PEAU, mutations des cellules germinales humaines possibles.
Oxyde de zinc	1314-13-2	VLEPs France	VLEP(VME)(fumée)(8 heures) : 0.9 mg/m3; VLEP(VME)(poussières)(8 heures):4 mg/m3	
Poussières réputées sans effet spécifique	14807-96-6	VLEPs France	VLEP (VME)(Poussière totale)(8 heures) : 4 mg/m3; VLEP (VME)(Poussière respirable)(8 heures) : 0.9 mg/m3	

Formaldéhyde	50-00-0	VLEPs France	VLEP (8 heures):0.37 mg/m3(0.3 ppm);VLCT(15 minutes):0.74 mg/m3(0.6 ppm)	Sensibilisant cutané, Possibles mutations des cellules germinales humaines, Carcinogène présumé (preuve animale)
Acétone	67-64-1	VLEPs France	VLEP (8 heures) contraignante: 1210 mg/m3 (500 ppm); VLCT (15 minutes) contraignante: 2420 mg/m3 (1000 ppm).	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Phénol	108-95-2	IBE France	Phénol total	Créatinine dans les urines	EOS	250 mg/g	
Acétone	67-64-1	IBE France	Acétone	Urine	EOS	100 mg/l	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)
EOS : En fin de poste

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Oxyde de zinc		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets locaux	622 mg/cm2
Oxyde de zinc		Employé	Exposition à court terme par voie cutanée; Les effets locaux	6 223 mg/cm2
Oxyde de zinc		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	1,2 mg/m3
Oxyde de zinc		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	6,2 mg/m3
Oxyde de zinc		Employé	Oral, Exposition court terme, Effets locaux	62,2 mg/kg bw/d
Acétone		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	186 mg/kg bw/d
Acétone		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	1 210 mg/m3
Acétone		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	2 420 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Oxyde de zinc		Sol agricole	44,3 mg/kg d.w.
Oxyde de zinc		Eau	0,0256 mg/l

Oxyde de zinc		Sédiments de l'eau	146 mg/kg d.w.
Oxyde de zinc		Eau de mer	0,0076 mg/l
Oxyde de zinc		Sédiments de l'eau de mer	70,3 mg/kg d.w.
Oxyde de zinc		Usine de traitement des eaux d'égout	0,0647 mg/l
Acétone		Sol agricole	29,5 mg/kg d.w.
Acétone		Eau	10,6 mg/l
Acétone		Sédiments de l'eau	30,4 mg/kg d.w.
Acétone		Rejets intermittants dans l'eau	21 mg/l
Acétone		Eau de mer	1,06 mg/l
Acétone		Sédiments de l'eau de mer	3,04 mg/kg d.w.
Acétone		Usine de traitement des eaux d'égout	100 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Les cartouches à vapeur organique peuvent avoir une durée de vie courte.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Cétones.
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	56 °C [*Conditions:*Valeur d'acétone]
Inflammabilité	Liquide inflammable : Cat. 2
Limites d'inflammabilité (LEL)	2,1 % en volume [*Conditions:*Valeur d'acétone LEL]
Limites d'inflammabilité (UEL)	13 % en volume [*Conditions:*Valeur d'acétone UEL]
Point d'éclair:	-18 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	1 667 - 5 747 mm²/s
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	23 998 Pa
Densité	0,87 - 0,9 g/cm3
Densité relative	0,87 - 0,9 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	2 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	1,9 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	62 - 67 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un dégraissage cutané avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des rougeurs localisées, des démangeaisons, un dessèchement et des gerçures de la peau. Réaction allergique de la peau (non-photo induced) chez les personnes sensibles : signes et symptômes peuvent inclure du rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Acétone	Cutané	Lapin	LD50 > 15 688 mg/kg
Acétone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 76 mg/l
Acétone	Ingestion	Rat	LD50 5 800 mg/kg
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Cutané	Lapin	LD50 > 15 000 mg/kg
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Ingestion	Rat	LD50 > 30 000 mg/kg
Résine phénolique	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine phénolique	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Résine phénol-formaldéhyde	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine phénol-formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 5 660 mg/kg
Acide salicylique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide salicylique	Ingestion	Rat	LD50 891 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Talc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Talc	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Phénol	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 2 - 10 mg/l
Phénol	Ingestion	Humain	LD50 > 140 mg/kg
Phénol	Cutané	Rat	LD50 670 mg/kg
4-tert-Butylphénol	Cutané	Lapin	LD50 2 318 mg/kg
4-tert-Butylphénol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,6 mg/l
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Rat	LD50 4 000 mg/kg
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
o-Crésol	Cutané	Lapin	LD50 890 mg/kg
o-Crésol	Inhalation -	Rat	LC50 > 24,5 mg/l

	Vapeur (4 heures)		
o-Crésol	Ingestion	Rat	LD50 121 mg/kg
Formaldéhyde	Cutané	Lapin	LD50 270 mg/kg
Formaldéhyde	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 479 ppm
Formaldéhyde	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 < 0,57 mg/l
Formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 640 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acétone	Souris	Irritation minimale.
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acide salicylique	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Phénol	Rat	Corrosif
4-tert-Butylphénol	Lapin	Irritant
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Lapin	Moyennement irritant
o-Crésol	Lapin	Corrosif
Formaldéhyde	Classification officielle	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acétone	Lapin	Irritant sévère
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acide salicylique	Lapin	Corrosif
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Phénol	Lapin	Corrosif
4-tert-Butylphénol	Lapin	Corrosif
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Lapin	Moyennement irritant
o-Crésol	Lapin	Corrosif
Formaldéhyde	Classification officielle	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Résine phénol-formaldéhyde	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide salicylique	Souris	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
Phénol	Cochon d'Inde	Non-classifié
4-tert-Butylphénol	Homme et animal	Non-classifié

Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Formaldéhyde	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Acide salicylique	Souris	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Humain	Non-classifié
Formaldéhyde	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acétone	In vivo	Non mutagène
Acétone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide salicylique	In vitro	Non mutagène
Acide salicylique	In vivo	Non mutagène
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	In vitro	Non mutagène
Talc	In vivo	Non mutagène
Phénol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Phénol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4-tert-Butylphénol	In vitro	Non mutagène
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	In vitro	Non mutagène
o-Crésol	In vivo	Non mutagène
o-Crésol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Formaldéhyde	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Formaldéhyde	In vivo	Mutagénique

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Acétone	Non spécifié	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Talc	Cutané	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Talc	Inhalation	Rat	Cancérogène
Phénol	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces

			données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Phénol	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
o-Crésol	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
o-Crésol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Formaldéhyde	Non spécifié	Homme et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 700 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5,2 mg/l	Pendant l'organogenèse
Acide salicylique	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Talc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg	Pendant l'organogenèse
Phénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 321 mg/kg/jour	2 génération
Phénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 321 mg/kg/jour	2 génération
Phénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 120 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	2 génération
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 70 mg/kg/jour	2 génération
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	2 génération
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 54 mg/kg/jour	2 génération
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 18 mg/kg/jour	2 génération
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 54 mg/kg/jour	2 génération
o-Crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 450 mg/kg/jour	2 génération
o-Crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 450 mg/kg/jour	2 génération
o-Crésol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 175 mg/kg/jour	2 génération
Formaldéhyde	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg	Non applicable
Formaldéhyde	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 10 ppm	Pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 heures
Acétone	Inhalation	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	
Acétone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Phénol	Cutané	sytème hématoppoitique	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 108 mg/kg	Pas disponible
Phénol	Cutané	Coeur | Système nerveux | Rénale et / ou de la vessie	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 107 mg/kg	24 heures
Phénol	Cutané	Foie	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Phénol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Phénol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	NOAEL 120 mg/kg/jour	Non applicable
Phénol	Ingestion	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Pas disponible	empoisonnement et / ou abus
Phénol	Ingestion	Système endocrine | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 224 mg/kg	Non applicable
Phénol	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
4-tert-Butylphénol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Rat	LOAEL 5,6 mg/l	4 heures
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	
o-Crésol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
o-Crésol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	LOAEL 68 mg/kg	
Formaldéhyde	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 128 ppm	6 heures
Formaldéhyde	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétone	Cutané	des yeux	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	3 semaines
Acétone	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Humain	NOAEL 3 mg/l	6 semaines

Acétone	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 jours
Acétone	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 119 mg/l	Pas disponible
Acétone	Inhalation	Coeur | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 45 mg/l	8 semaines
Acétone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 3 896 mg/kg/jour	14 jours
Acétone	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 400 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg	13 semaines
Acétone	Ingestion	la peau | os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 11 298 mg/kg/jour	13 semaines
Acide salicylique	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	3 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/jour	6 Mois
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 18 mg/m3	113 semaines
Phénol	Cutané	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Lapin	LOAEL 260 mg/kg/jour	18 jours
Phénol	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Cochon d'Inde	LOAEL 0,1 mg/l	41 jours
Phénol	Inhalation	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Multiples espèces animales.	LOAEL 0,1 mg/l	14 jours
Phénol	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Phénol	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,1 mg/l	2 semaines
Phénol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 12 mg/kg/jour	14 jours
Phénol	Ingestion	système hématopoïétique	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une	Souris	LOAEL 1,8 mg/kg/jour	28 jours

			exposition prolongée			
Phénol	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 308 mg/kg/jour	13 semaines
Phénol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	14 jours
Phénol	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	14 jours
Phénol	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,8 mg/kg/jour	28 jours
Phénol	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 120 mg/kg/jour	14 jours
Phénol	Ingestion	la peau | os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 204 mg/kg/jour	103 semaines
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Système endocrine | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	2 génération
4-tert-Butylphénol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 200 mg/kg	6 semaines
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 54 mg/kg/jour	98 jours
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	Ingestion	Système endocrine | Foie | Rénale et / ou de la vessie | Coeur | tractus gastro-intestinal | os, dents, ongles et / ou les cheveux | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | des yeux | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 225 mg/kg/jour	28 jours
o-Crésol	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	90 jours
o-Crésol	Ingestion	système hématopoïétique | Foie | système immunitaire | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 024 mg/kg/jour	90 jours
Formaldéhyde	Cutané	Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 80 mg/kg/jour	60 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,3 ppm	28 Mois
Formaldéhyde	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 ppm	13 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 15 ppm	3 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 10 ppm	13 semaines
Formaldéhyde	Inhalation	Système endocrine | système immunitaire | muscles | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 15 ppm	28 Mois
Formaldéhyde	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 15 ppm	2 années
Formaldéhyde	Inhalation	des yeux | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 14,3 ppm	2 années
Formaldéhyde	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Souris	NOAEL 14,3 ppm	2 années

Formaldéhyde	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 mg/kg/jour	4 semaines
Formaldéhyde	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	24 Mois
Formaldéhyde	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 109 mg/kg/jour	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Système respiratoire | système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 années
Formaldéhyde	Ingestion	la peau | muscles | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 109 mg/kg/jour	2 années

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acétone	67-64-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	11 493 mg/l
Acétone	67-64-1	Invertébré	Expérimental	24 heures	LC50	2 100 mg/l
Acétone	67-64-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	5 540 mg/l
Acétone	67-64-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1 000 mg/l
Acétone	67-64-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	1 700 mg/l
Acétone	67-64-1	Ver rouge	Expérimental	48 heures	LC50	>100
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Résine phénolique	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A

			insuffisantes pour la classification			
Acide salicylique	69-72-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	870 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>3 200
Acide salicylique	69-72-7	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	465
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	68411-46-1	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	0,82 mg/l
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	68411-46-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>47,05 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Protozoaires ciliés	Expérimental	60 heures	IC50	18,4 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	14 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Invertébré	Expérimental	96 heures	LC50	1,9 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	5,1 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,9 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Vairon de Fathead	Expérimental	128 jours	NOEC	0,01 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,32 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,73 mg/l
Talc	14807-96-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Phénol	108-95-2	Bactéries	Expérimental	24 heures	IC50	21 mg/l
Phénol	108-95-2	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	61,1 mg/l
Phénol	108-95-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	8,9 mg/l
Phénol	108-95-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,1 mg/l
Phénol	108-95-2	Poisson	Expérimental	60 jours	NOEC	0,077 mg/l
Phénol	108-95-2	Puce d'eau	Expérimental	16 jours	NOEC	0,16 mg/l

o-Crésol	95-48-7	Boue activée	Expérimental	5 jours	EC50	940 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	33 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Truite brune	Expérimental	96 heures	LC50	6,2 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	65 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	9,6 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Vairon de Fathead	Estimé	32 jours	NOEC	1,35 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	1 mg/l
o-Crésol	95-48-7	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	NOEC	40 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	4,89 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Bar rayé	Expérimental	96 heures	LC50	6,7 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	5,8 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Medaka	Expérimental	28 jours	NOEC	>=48 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	>=6,4 mg/l
Formaldéhyde	50-00-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	19 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	78 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Acétone	67-64-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	147 jours (t 1/2)	
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Résine phénolique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	88.1 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	68411-46-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	<=1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2

4-tert-Butylphénol	98-54-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test de dépérissement EC C.4.A. DOC
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Phénol	108-95-2	Expérimental Biodégradation	100 heures	Demande biologique en oxygène	62 %BOD/ThOD	OCDE 301C
o-Crésol	95-48-7	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.		Déplétion du carbone organique	100 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
o-Crésol	95-48-7	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	86 %BOD/ThOD	similaire à OECD 301D
Formaldéhyde	50-00-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	99 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301A - DOC Die Away Test
Formaldéhyde	50-00-0	Expérimental Biodégradation	160 jours	Demande biologique en oxygène	99.5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OCDE 303A - Essai de simulation traitement aérobie

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Expérimental FBC - Autres		Facteur de bioaccumulation	0.65	
Acétone	67-64-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.24	
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	
Résine phénolique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.26	
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OECD305-Bioconcentration
Produits de réaction de n-Phényl-Benzamine et de 2,2,4-Triméthylpentène	68411-46-1	Composant analogue BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	1730	
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	88	OECD305-Bioconcentration
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
Phénol	108-95-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.47	
o-Crésol	95-48-7	Expérimental BCF - Poisson		Facteur de bioaccumulation	10.7	OECD305-Bioconcentration
o-Crésol	95-48-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.95	
Formaldéhyde	50-00-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.35	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	9,7 l/kg	Episuite™
Acide salicylique	69-72-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite™
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	840 l/kg	Episuite™
o-Crésol	95-48-7	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	22 l/kg	
Formaldéhyde	50-00-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	15,9 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ingrédient	Identifiant(s)	Informations sur les perturbateurs endocriniens environnementaux
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Il a été déterminé que ce produit chimique provoque des effets à long terme chez les poissons, notamment la féminisation des canaux gonadiques chez les poissons mâles et des niveaux élevés de vitellogénine chez les poissons femelles.

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en

conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1133	UN1133	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHESIFS	ADHESIFS	ADHESIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Non applicable.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Formaldéhyde	50-00-0	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Formaldéhyde	50-00-0	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Phénol	108-95-2	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Identifiant(s)
4-tert-Butylphénol	98-54-4

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Règlement (UE) 2019/1148 (commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs)
Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné. Veuillez consulter votre législation locale.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Formaldéhyde	50-00-0	5	50

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la

	base d'un calcul poids/poids.
Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».
Nota F	Cette substance peut contenir un stabilisant. Si le stabilisant modifie les propriétés dangereuses de la substance, telles qu'elles sont indiquées par la classification figurant dans la troisième partie, la classification et l'étiquetage doivent être effectués conformément aux règles régissant la classification et l'étiquetage des mélanges dangereux.

Raison de la révision:
Section 14: Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Formulation : section 16 : annexe - L'information a été modifiée.
Utilisation industrielle d'adhésifs: Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.
Utilisation professionnelle d'adhésifs et de mastics: Section 16: Annexe - L'information a été ajoutée.
Utilisation professionnelle d'adhésifs : Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Tableau des maladies professionelles. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Formulation ou réemballage
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Échantillonage ouvert.(PROC 9) Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. (PROC 8b) Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage. (PROC 8a)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Traitement de l'eau - incinération des déchets;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.; Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion

	du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Identifiant(s) 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Formulation ou réemballage
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Échantillonage ouvert.(PROC 9) Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. (PROC 8b) Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage. (PROC 8b)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Identifiant(s) 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit. (PROC 10,11,13) Pulvérisation de substances/mélanges. (PROC 7,11)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour;

Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Masque respiratoire filtrant complet; Lunettes - résistant aux produits chimiques; Appareil de protection respiratoire à purification d'air , demi-masque.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Identifiant(s) 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit avec un rouleau ou un pinceau. (PROC 10)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles

	ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Peut etre appliqué au rouleau ou par pulvérisation.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.; Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acide salicylique; EC No. 200-712-3; Identifiant(s) 69-72-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Distribution uniforme avec une application à l'aide d'un rouleau
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Éviter le contact direct avec la peau;

	Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit avec un rouleau ou un pinceau. (PROC 10)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.; Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5;

	Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Pulvérisation de substances/mélanges. (PROC 7,11)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.; Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Identifiant(s) 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit avec un rouleau ou un pinceau. (PROC 10)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion

	du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Identifiant(s) 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit. (PROC 10,11,13) Pulvérisation de substances/mélanges. (PROC 7,11)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

	PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Peut etre appliqué au rouleau ou par pulvérisation.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit avec un rouleau ou un pinceau. (PROC 10)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de

	données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Identifiant(s) 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Pulvérisation de substances/mélanges. (PROC 7,11)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Montant utilisé par tâche/application: 50 Tonnes par an; Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acide salicylique; EC No. 200-712-3; Identifiant(s) 69-72-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs et de mastics
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

	(en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application avec un vaporisateur
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Éviter le contact direct avec la peau; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr